

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE BOURTH
DU 28 MAI 2021**

L'an deux mil vingt-et-un, le vingt-huit mai à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, soit à la Mairie de Bourth, sous la présidence de Monsieur Sébastien JOUSSET, Maire de Bourth.

Date de convocation : 21 mai 2021

Présents : MM. Sébastien JOUSSET, Michel LAHAYE, Alain ROCHEFORT, Guillaume LAURAIN, Élie BANKHALTER, Marc VILLENEUVE, Ludovic LETESSIER, M^{mes} Géraldine DUMOUTIER, Nadine HERVAULT, Martine AVELINE, Françoise PEGET et Tiphaine LOCQUET.

ont donné pouvoir : M^{me} Brigitte BLIN à M^{me} Géraldine DUMOUTIER, M^{me} Béatrix RIVET à M^{me} Françoise PEGET, M. Jean DOUBLET à M^{me} Tiphaine LOCQUET

Absent non excusé : Néant

A été nommée secrétaire de séance : Madame Martine AVELINE

OUVERTURE DE SÉANCE

Monsieur Sébastien JOUSSET ouvre la séance en excusant les conseillères empêchées et en énonçant les pouvoirs donnés. Le procès-verbal de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité.

43-2021 MODIFICATION DE LA DÉCISION PORTANT INSTITUTION D'UNE RÉGIE DE RECETTES À LA MÉDIATHÈQUE

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°85-2016 et notamment le produit de l'encaisse, soit les photocopies, copies, impressions, les fax, les cartes lecteurs perdus, de tous objets prêtés détériorés ou perdus de la médiathèque ou faits à la médiathèque.

Or, il s'avère que pour le fonctionnement de la médiathèque lors des animations et spectacles, l'encaissement est nécessaire.

C'est pourquoi, Monsieur le Maire propose de modifier la délibération 85-2016 du 21 octobre 2016 en instituant une régie de recettes pour l'encaissement des photocopies, copies, impressions, des fax, des cartes lecteurs perdus, de tous objets prêtés détériorés ou perdus de la médiathèque ou faits à la médiathèque, ainsi que les recettes des animations et des spectacles organisés par la médiathèque.

Ouï cet exposé, le conseil municipal décide à l'unanimité de modifier la délibération n°85-2016 de la manière suivante:

D'instituer une régie de recettes, à la médiathèque, sis 3 avenue de l'Europe à Bourth (27580), pour l'encaissement des produits suivants :

- Photocopies, copies et impressions noir et blanc, couleur jusqu'au format A4,
- Fax
- Remboursement des cartes lecteurs (perdus ou détériorés),
- Facturation de tous objets (livres, CD, DVD, etc...) prêtés ou détériorés,

- Animations et spectacles programmés par la médiathèque (droit d'entrée...).
- Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 3 000 Euros,
- Un fond caisse d'un montant de 20 € est mis à la disposition du régisseur.
- Le régisseur doit verser la totalité des recettes encaissées au moins tous les trimestres et lors de sa sortie de fonction. Ces versements s'effectueront le dernier jour de chaque trimestre.
- Le régisseur sera désigné par Monsieur le Maire sur avis conforme du comptable,
- Le régisseur est assujéti à un cautionnement fixé, après avis du trésorier de Verneuil d'Avre et d'Iton, selon la réglementation en vigueur,
- Le régisseur percevra une indemnité de responsabilité fixée, après avis de Monsieur le Trésorier de 110€ annuel, selon la réglementation en vigueur et intégrer dans le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP),
- Monsieur le Maire et Monsieur le Trésorier de Verneuil d'Avre et d'Iton sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

44-2021 TARIF DES ENTRÉES POUR LA PIÈCE DE THÉÂTRE ORGANISÉE PAR LA MÉDIATHÈQUE À LA SALLE DES FÊTES

Madame Géraldine DUMOUTIER informe le conseil municipal que la médiathèque a fait appel à la troupe « L'Art Conchois 'y » - ZIG Ô MATIC pour jouer une pièce de théâtre intitulée « pour combien tu m'aimes », le samedi 3 juillet 2021 à la salle des fêtes de Bourth. 8 repas devront être fournis par la Mairie pour la restauration des acteurs.

Monsieur Michel LAHAYE indique que le coût de cette pièce est de 800€. Il propose un droit d'entrée unique pour accéder à ce spectacle de 10€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de faire l'entrée pour accéder à ce spectacle au tarif unique de 10€.

45-20 TARIF SALLE DES FÊTES ET CONTRAT DE LOCATION À COMPTER DU 1^{er} JUILLET 2021

Monsieur Michel LAHAYE rappelle la délibération n°09-2020 du 31 janvier 2020 qui institue les tarifs appliqués à la salle des fêtes.

Il explique le problème des impayés liés à la location de la salle des fêtes. Il propose aux membres du conseil municipal de supprimer les acomptes et de demander le règlement de la salle dès sa réservation sur émission d'un titre de recette. Puis, les clés seront remises au locataire que si le paiement a été effectué.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à la majorité nombre de 14 voix pour, aucun contre et 1 abstention, Mme Martine AVELINE qu'à partir du 1^{er} juillet 2021 :

- Qu'un contrat sera établi pour chacune des locations,
- Qu'à la réception du contrat, un titre de recette sera émis pour la totalité de la location,
- Que les modalités de location de la salle des fêtes seront les suivantes :

Location Principale		
Associations	commune	1 ^{ère} Location gratuite 50€ À partir de la 2 ^{nde} Location
	<p>Les prévisions de locations doivent être communiquées par écrit afin d'éviter toute ambiguïté. Elles sont enregistrées lors de l'établissement du calendrier annuel. Les demandes ultérieures sont soumises à l'accord de la municipalité. Les désistements doivent être évités car ils font perdre une location et les changements de dates ne peuvent être acceptés sans examen.</p> <p>Cas particuliers : sont considérés comme locations faites pour le compte de la commune et donc gratuites : le repas du 14 juillet et de la fête communale ainsi que les manifestations organisées pour les délégations de Kronstorf.</p>	
	hors commune	230€
Particuliers/activités commerciales (ex : exposition/vente)	commune	300€
	hors commune	400€
	En cas de fraude constatée sur l'utilisation du tarif bourgeois, le tarif extérieur sera appliqué.	
Vin d'honneur/Location partielle de la salle (toilettes, cuisine...)	unique	85€
Vaisselle	unique	40€
Gaz (relevé à la remise des clés le vendredi et lundi)	unique	0.50€/m ³
Électricité (relevé à la remise des clés le vendredi et lundi)	unique	0.16€/Kwh
Bris de vaisselle	Voir tableau annexé	
Caution à la remise des clés	unique	500€
Attestation d'assurance	À produire et remettre lors de la remise des clés	

Taxe pour non nettoyage salle ou vaisselle	Forfait nettoyage de 120€
Location du mobilier pour les non locataires de la salle	
Plateaux (7)	1.50€
Tables (18)	3.00€
Chaises (200)	0.50€/chaise
Chapiteau 14 x 7 m capacité 98 pers.	300€ - caution : 300€
Chapiteau 5 x 10 m capacité 50 pers.	200€ - caution : 200€
Chapiteau 4 x 8 m capacité 30 pers.	150€ - caution : 150€
Grilles expo (32)	Gratuit
<p>Un forfait de 15€ sera facturé pour toute location inférieure à ce montant.</p> <p>Gratuité pour les associations bourthoises, les communes limitrophes à Bourth, le personnel communal et les élus.</p>	

46-20 RÉTROCESSION DE LA CONCESSION N°133 DU NOUVEAU CIMETIÈRE

Monsieur Michel LAHAYE présente la demande de Monsieur Patrick ROUSSEAU, concessionnaire de la concession N°133 du nouveau cimetière.

Monsieur Patrick ROUSSEAU a acquis la concession N°133 au nouveau cimetière le 1^{er} août 2006 pour une durée de 50 ans pour y inhumer sa fille au montant de 245€. Actuellement, cette concession n'a pas été utilisée et M. Patrick ROUSSEAU propose de nous la rétrocéder.

Monsieur Michel LAHAYE explique que la rétrocession pourra s'effectuer contre le remboursement d'une partie du prix payé par le titulaire de la concession à la commune et ce, en fonction de la durée déjà écoulée. Si la concession est temporaire (trentenaire ou cinquantenaire), le montant du remboursement est calculé au prorata du temps restant à courir jusqu'à la fin de la concession. Une telle opération ne peut entraîner aucun bénéfice pour le titulaire de la concession. Dans ces conditions, la commune n'a pas à prendre en charge le prix d'un caveau. En vertu du principe d'égalité, une telle décision peut avoir des conséquences sur les demandes futures similaires.

Par conséquent, Monsieur Michel LAHAYE propose de rembourser à M. Patrick ROUSSEAU la somme de 171.50€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la proposition de M. Michel LAHAYE et autorise M. Sébastien JOUSSET à établir l'acte de rétrocession aux conditions suivantes :

- La concession funéraire située au n°133 du nouveau cimetière est rétrocédée à la commune au prix de 171.50€,
- Cette dépense sera imputée sur les crédits inscrits du budget communal.

INFORMATION

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire donne les informations suivantes :

- ✓ Élection départementale et régionale des 20 et 27 juin : permanences

Ensuite, Monsieur le Maire laisse la parole à ses adjoints :

Géraldine DUMOUTIER :

- Animation : 13/07/2021, salon des arts plastiques
- Administré : Centenaire Mme LESIGNE 12/06/2021 à 11h, aide aux administrés dans les démarches administratives

Michel LAHAYE :

- AMO « Terrains Bonnette » : Cubik
- Val d'Iton : 2 terrains disponibles
- Feux tricolores : 2 devis – TEAM Reseaux/ENGIE
- Défense incendie : BFIE – 4 mai RDV avec service technique – fin juin/1^{er} juillet : présentation
- Cantine à 1€ et dispositif « Petit déjeuner » : présentation

Nadine HERVAULT :

- AMO « Modernisation au groupe scolaire » - SILOGE intéressé pour cette mission
- Fête de départ : pot CM2 le 2 juillet 2021 – 16h15/barbecue pour toute l'école : 28/06/2021
- Personnel : pas renouvellement, septembre : intérim

Alain ROCHEFORT :

- Dératisation : GDS de l'Eure a été retenu pour les bâtiments communaux 2 fois par an
- Travaux électricité école : école maternelle
- Travaux sanitaire école : robinet sans contact – problème pile résolu – RDV 01/06/2021
- Espaces verts : fleurissement en cours, herbe dans caniveaux à faire
- Urbanisme/Plan Local d'Urbanisme :
- Voirie – Signalisation : Miroir remis en place, changement à prévoir/pose panneaux

Tour de table :

À l'occasion du tour de table, **les membres du conseil se sont exprimés :**

Tiphaine LOCQUET prend la parole concernant « la pizza chez ludo » et demande s'il lui a été proposé d'installer une terrasse sur le domaine public les vendredis et samedis soirs avec arrêt du stationnement.

Monsieur le Maire propose à M. Ludovic LETESSIER d'aller rencontrer le commerçant pour faire le point à ce sujet.

Françoise PEGET rapporte les remarques de M^{me} Béatrix RIVET sur le fleurissement, Monsieur le Maire indique qu'une réponse lui a été apportée.

Elle indique aussi que le cimetière est très sale – un nettoyage est en cours et rapporte le problème du crotte toutou - pas beau et un déplacement est peut-être à envisager. M. Sébastien JOUSSET l'informe qu'il a rendez-vous demain matin avec MM. RUIZ et LEGRAND.

Guillaume LAURAIN et **Marc VILLENEUVE** indique que des administrés trouvent le prix du carburants trop élevé – explication sur la fixation des prix, des marges, du type de carburants donnés conjointement par MM. Michel LAHAYE et Sébastien JOUSSET.

Élie BANKHALTER indique que concernant l'arrêt des trains à Bourth, nous avons le soutien de M^{me} Séverine GIPSON, députée de la circonscription, qui a été reçue par Monsieur le Maire. Elle a suggéré que nous montions un dossier qui sera présenté au futur Président du Conseil Régional Normandie, celui-ci ayant toute autorité sur le trafic ferroviaire en région.

Pour le montage du dossier, il indique avoir contacté la Junior Entreprise de l'Essec, spécialiste des études de marché. Une proposition a été reçue assortie d'un devis d'environ 7 000 € TTC. M. Michel LAHAYE, adjoint aux finances, est disposé à y réfléchir favorablement, dans la mesure où, hormis une petite avance de 1 000 € à la signature du contrat, le solde du devis serait réglé sur le budget 2022.

M. Élie BANKHALTER va transmettre cette contre-proposition à la JE de l'Essec.

Il indique également que concernant les panneaux photovoltaïques au groupe scolaire, des aides sont possibles et qu'un rendez-vous avec l'entreprise DELVALLÉ est à prévoir.

Il indique également être étonné de la lenteur de l'avancée du dossier du panneau d'affichage publicitaire en centre-ville car nous sommes en attente depuis plusieurs semaines d'un devis de raccordement électrique.

M^{me} Adélaïde DELMOTTE indique qu'elle va lui envoyer un plan cadastral afin qu'il puisse annoter l'emplacement désigné pour le panneau et qu'elle va faire le maximum pour obtenir rapidement le devis attendu afin que Michel Lahaye puisse donner son aval.

M. Élie BANKHALTER rappelle qu'il avait été évoqué, parmi les projets de campagne, le problème de la vitesse excessive des voitures et camions aux entrées de Bourth et indique que le radar pédagogique installé route de Breteuil n'a aucun effet dissuasif.

M^{me} Adélaïde DELMOTTE indique que l'Unité Territoriale Sud Eure a pris connaissance de ce dossier le 21/05/2021 – des points de comptage vont être installés sur la commune pour mener une étude dite de sécurité. Ils permettent de mesurer la quantité et la vitesse des voitures.

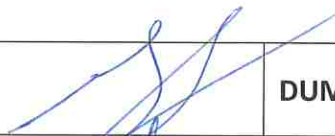







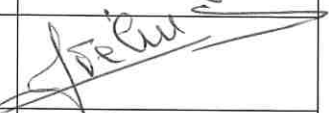


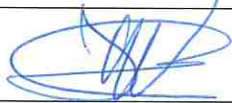
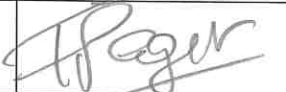
MM. GODEFROY et GUERIN ont indiqué que l'étude pourrait commencer par une modification des panneaux d'entrée dans la commune avec une installation de panneaux de signalisation bien visibles. Plusieurs propositions d'aménagements seront proposées à la Commune.

M^{me} Claire BONNAMY, graphiste qui a fait le logo, sera reçue le 24 juillet à 11 h 00 à la mairie.

M^{me} Martine AVELINE et **M. LUDOVIC LETESSIER** déclarent ne pas avoir de remarques particulières à apporter.

Dans la salle, il n'y a pas du public.

La séance est levée à 20 heures 50.

JOUSSET Sébastien		DUMOUTIER Géraldine	
LAHAYE Michel		HERVAULT Nadine	
ROCHFORT Alain		DUMOUTIER Géraldine pour BLIN Brigitte	
LAURAIN Guillaume		LOCQUET Tiphaine	
BANKHALTER Élie		AVELINE Martine	
LOCQUET Tiphaine pour DOUBLET Jean		PEGET Françoise pour RIVET Béatrix	
VILLENEUVE Marc		PEGET Françoise	
LETESSIER Ludovic	